

AFFAIRE N° 23/4. - Virements de crédits. - Crédits reportés de 1973

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le virement de crédits ci-après est demandé :

du chapitre 908, article 210 - Acquisition de terrains .....	63 000 000
pour le chapitre 900, article 210 .....	3 000 000
901, article 210 .....	60 000 000

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

§

§